

Décision

Générale

colonial

Décision n° 660 du 3 juin 1961 :

n° 660

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juin 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à Madame Joriot, épouse de M. Joriot Pierre, Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, 1er échelon indice 525, groupe I), un retour par anticipation à destination de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) pour compter du 3 avril 1961. M. Joriot ayant acquitté les frais de transport de son épouse Djibouti – Paris par voie aérienne et de Paris à Bourg-Lastic par voie ferrée (Puy-de-Dôme) aura droit au remboursement desdits frais. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.